

AGRÉMENTS VÉLO

Calendrier 2025 – 2026

Seules les **personnes inscrites** par l'école pourront **participer**
L'agrément se déroule sur toute la plage horaire

Théorie à suivre dans les 15 jours qui précèdent la pratique

Date limite d'inscription	Date	Lieu	Horaires	Places disponibles
Vendredi 19 septembre	Jeudi 25 Septembre	Parking du Verger Le Mans (réservé aux écoles du Mans)	17h30-19h30	<u>20</u>
Mardi 30 septembre	Jeudi 9 Octobre	Brulon	17h00 - 19h00	<u>45</u>
Mardi 18 novembre	Samedi 22 novembre	Parking du Verger Le Mans	9h30-11h30	<u>45</u>
Mardi 17 mars	Vendredi 27 mars	Spay (école)	14h00-16h00	<u>45</u>
Mardi 24 mars	Jeudi 2 avril	Bouloire	17h30-19h30	<u>45</u>
Mardi 12 mai	Jeudi 21 mai	Vivoin (école)	17h30-19h30	<u>40</u>
Mardi 12 mai	Vendredi 22 mai	Parking du Verger Le Mans	14h00-16h00	<u>50</u>
Mardi 19 mai	Vendredi 29 mai	Luché Pringé	17h30-19h30	<u>50</u>

Il faut impérativement avoir participé à la partie théorique pour se présenter à la partie pratique.

- ⇒ Prévoir une tenue adaptée à l'activité (tenue de sport), un casque, un vélo en état de marche.
- ⇒ Chaque session comprendra un temps d'information théorique (en amont), un temps de formation pratique aux techniques sécuritaires et un temps d'évaluation de vos compétences.
- ⇒ La **participation à l'ensemble de la session** (théorie + pratique) est obligatoire pour l'obtention de l'agrément.

Une convocation sera adressée à l'école dans les jours qui précèdent la session d'agrément.

Elle rappellera les personnes inscrites et contiendra le lien vers la partie théorique (1h à prévoir en autonomie), ainsi que les informations sur l'adresse précise du lieu de pratique.